BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2024

NOTE BRÈVE ET SYNTHETIQUE

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget d'une commune comporte 2 sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chaque section doit être en équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le budget primitif (BP) pour l'exercice 2024 retrace les prévisions de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est soumis au Conseil municipal lors de sa séance du 28 mars 2024.

Il peut se résumer comme suit :

	2023	2024
Section d'investissement Section de fonctionnement	13 546 547,23 52 590 716,34	14 232 222,15 53 223 021,68
Total	66 137 263,57	67 455 243,83

Le budget 2024, en restant attentif au respect des grands équilibres financiers, poursuit les objectifs principaux suivants :

- Renforcer la cohésion sociale et la solidarité en maintenant et améliorant un service public communal de qualité, rendu au quotidien, sans augmentation des taux communaux, dans un contexte de situation sociale fortement dégradée par la succession des crises sanitaire, énergétique et inflationniste;
- Continuer à déployer des démarches favorables à la transition écologique, dans un contexte de crise climatique où le rôle de la Commune dans l'adaptation des bâtiments, équipements et espaces publics implique des investissements importants pour réduire les vulnérabilités connues et penser celles à venir.

Pour 2024, les dépenses de travaux courants sur les bâtiments ainsi que le renouvellement du matériel et des équipements constituent toujours un poste important d'interventions programmées. Cette année sera également marquée par le lancement de deux programmes de rénovation d'envergure dont celle de la réhabilitation « durable » du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux. La Ville poursuivra également ses actions en vue de l'amélioration de l'empreinte écologique de ses bâtiments aussi bien à travers les travaux inscrits dans le cadre de la transition écologique que par la poursuite des actions inscrites dans son plan de sobriété énergétique.

L'accent est également mis sur les interventions visant à améliorer le cadre de vie des fresnois.es, avec les travaux d'extension du square de La Paix et la végétalisation de cours d'écoles ainsi que les plantations d'arbres.

A - Section d'investissement

	Dépenses		Recettes	
Chapitres	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Restes à réaliser
001 – Solde d'exécution reporté		212 928,19		
16 – Emprunts et dettes assimilées	3 228 000,00		853 000,00	850 000,00
20 – Immobilisations incorporelles	1 160 560,00	292 064,63		
204 – Subventions d'équipement		883 325,83		
21 – Immobilisations corporelles	4 563 090,00	2 366 404,40		
23 – Immobilisations en cours	1 300 000,00	12 549,10		
27 – Immobilisations financières	11 200,00			
040, 041 et 021 – Opérations d'ordre	202 100,00		5 261 160,00	
10 – Dotations, fonds divers			3 170 000,00	1 316 857,72
13 – Subventions d'investissement			1 180 790,00	1 413 843,03
024 – Produits de cessions				
45 – Opérations pour compte de tiers				186 571,40
Total	10 464 950,00	3 767 272,15	10 464 950,00	3 767 272,15

Le financement des investissements est composé de :

- L'autofinancement et les amortissements ;
- L'affectation complémentaire ;
- Le recours à l'emprunt ;
- Le fonds de compensation pour la TVA et la taxe d'aménagement ;
- Les subventions versées par les partenaires.

La politique d'investissement permet de répondre aux objectifs de développement des équipements de proximité tout en préservant les marges de manœuvre pour le futur.

Au titre des opérations nouvelles, les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

-	dépenses d'équipement	7 023 650,00 €
-	remboursement de la dette en capital	3 228 000,00 €
-	divers	213 300,00 €

	BP 2024
Renouvellement des équipements et travaux courants	3 549 190
Fonction 0 – Services généraux	1 051 130
Fonction 2 – Enseignement	480 220
Fonction 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	858 910
Fonction 4 – Santé et action sociale	157 930
Fonction 5 – Aménagement des territoires et habitat	723 000
Fonction 8 –Transports	278 000

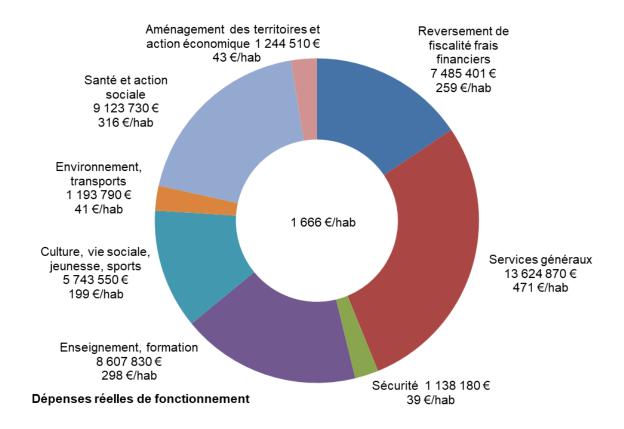
Rénovation du patrimoine	1 800 000
dont : - Pasteur Roux Blancs Bouleaux	1 000 000
- Vestiaires du stade Gaston Roussel	800 000
Transition écologique	600 000
dont : - Isolation thermique du centre technique municipal	430 000
- Panneaux photovoltaïques de la bibliothèque	75 000
Adaptation des bâtiments	359 000
dont : - Maison des jeunes et de la culture : remplacement de l'ascenseur	90 000
- Travaux d'adaptation dans les écoles (Marguerites et F. Lumière)	45 000
 Travaux d'adaptation des équipements sportifs (gymnase de la Paix et club house de rugby) 	105 000
Nouveaux équipements publics	201 530
dont : - Création du bureau de la parentalité	170 000
Aménagements urbains	513 930
dont : - Extension du square de La Paix	150 000
- Végétalisation des cours d'école Frères lumière et Tulipes	250 000
	7 023 650

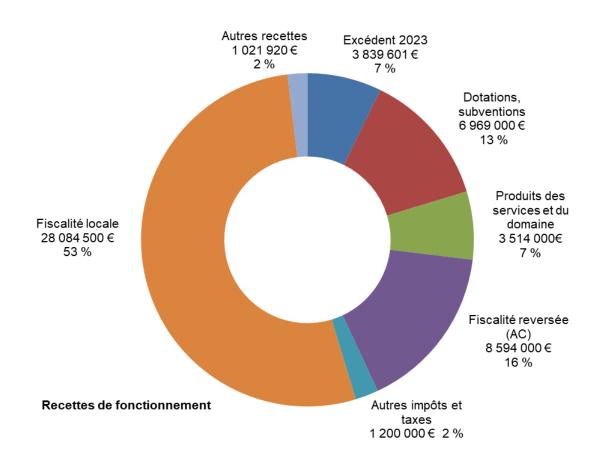
B – Section de fonctionnement

Par rapport au budget primitif précédent, cette section présente les évolutions suivantes :

Chapitres	Dépenses	Recettes
011 – Charges à caractère général	8 500 000,00	
012 – Charges de personnel	28 289 105,00	
014 – Atténuation de produits	200 000,00	
65 – Autres charges de gestion courante	10 567 055,00	
66 – Charges financières	510 800,00	
67 – Charges spécifiques	25 001,68	
68 – Dotations aux provisions	69 900,00	
042 et 023 – Opérations d'ordre	5 061 160,00	2 100,00
002 – Résultat de fonctionnement reporté		3 839 601,68
013 – Atténuation de charges		370 000,00
70 – Produits des services, du domaine		3 514 000,00
73 – Impôts et taxes		9 794 000,00
731 – Fiscalité locale		28 084 500,00
74 – Dotations et participations		6 969 000,00
75 – Autres produits de gestion courante		649 420,00
76 et 77 – Produits financiers et spécifiques		400,00
Total	53 223 021,68	53 223 021,68

Par politique publique, la répartition en volume et en euro par habitant (la population 2024 est de 28 904 habitants – population légale 2021 entrée en vigueur au 1/1/2024) est la suivante :

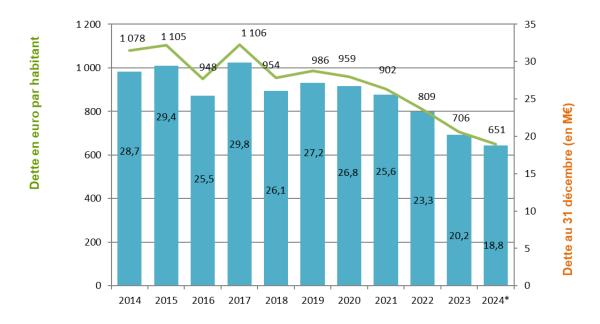




Les recettes de fonctionnement regroupent principalement :

- Le produit de la fiscalité directe locale ;
- L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (fiscalité reversée) :
- La dotation globale de fonctionnement ;
- Les subventions et les produits des prestations municipales.

C - Dette



2024* : estimation

Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de la dette s'élève à 20,2 millions d'euros. 85,3 % de l'encours est en taux fixe et 14,7 % en taux variable. 100% de l'encours est classé en 1A, soit le niveau de risque le plus faible selon la charte de bonne conduite.

La capacité de désendettement, qui correspond à la dette au 31 décembre rapportée à l'épargne brute du compte administratif, s'établit à 3,77 ans.

D - Taux d'imposition

La collectivité n'a pas voté d'augmentation des taux des impôts locaux depuis 2009.

Depuis 2021, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales est remplacé par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et cela se concrétise par l'addition du taux de la TFPB communal (23,21%) et du taux de la TFPB départemental (13,75%) sans impact de fait les contribuables. Les taux sont les suivants :

-	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres	
	locaux meublés non affectés à l'habitation principale	24,36 %
-	Taxe foncière sur les propriétés bâties	36,96 %
_	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49,44 %

Par ailleurs, la revalorisation des bases en 2024 est de 1,039 en raison de la progression de l'Indice des prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre novembre 2022 et novembre 2023.

E – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

	Réalisé 2022	Prévisionnel 2023	Prévisionnel 2024
Effectifs en ETP (équivalent temps plein)	564,34	558,34	568,04
Chapitre 012 – Charges de personnel	25 808 926,50	27 867 520,00	28 289 105,00

F - Principaux ratios

		Valeur	Moyenne nationale de la strate *
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 666	1 299
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 708	1 494
3	Dépenses d'équipement brut / population	250	344
4	Encours de la dette / population	700	1 006
5	DGF / population	147	198
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	58,7%	61,6%
7	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	104,1%	93,6%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	14,6%	23,1%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	41,0%	67,4%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	2,6%	12,4%

 $^{^{\}star} \ \ derni\`{e}re\ ann\'{e}e\ connue\ 2022,\ source\ www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2023$